

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 26 septembre 2022

n° 135-22 C

Objet : RS - Approbation de l'évaluation finale de la délégation des aides à la pierre 2015-2020, prorogée en 2021 et 2022

- date de convocation le 20 septembre 2022
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-deux, le lundi vingt-six septembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Bassens, Ferme de Bressieux, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

étaient présents : 59

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Micheline Myard-Dalmis - Martin Noblecourt - Benoît Perrotton - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Walter Sartori - Alexandra Turnar
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz
La Ravoire	Grégory Basin - Frédéric Bret - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

conseillers excusés ayant donné pouvoir : 10

de Jimmy Bâabâa à Isabelle Dunod - de Jean-François Beccu à Sophie Bourgade - de Michel Camoz à Thierry Repentin - de Corinne Charles à Franck Morat - de Michel Dyen à Jean-Maurice Venturini - de Marcel Ferrari à Jocelyne Gougou - de Sandra Ferrari à Philippe Gamen - de Sabrina Haerincq à Christelle Favetta-Sieyes - de Gaëtan Pauchet à Aurélie Le Meur - de Claire Plateaux à Alain Caraco

conseillers excusés : 13

Anne-Marie Barouti - Stéphane Bochet - Jean-Pierre Casazza - Philippe Ferrari - Max Joly - Laïla Karoui - Luc Meunier - Raphaële Mouric - Emilio Pla Diaz - Damien Regairaz - Alain Saurel - Alain Thieffenat - Thierry Tournier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 26 septembre 2022

délibération n° 135-22 C

objet **RS - Approbation de l'évaluation finale de la délégation des aides à la pierre 2015-2020, prorogée en 2021 et 2022**

Thierry Repentin, vice-président chargé de l'habitat et du foncier associé, rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2009, Grand Chambéry est délégataire des aides de l'Etat pour la mise en œuvre de sa compétence logement.

Dans ce cadre, trois conventions ont été signées pour six ans les 3 et 4 juin 2015 et prévoient que Grand Chambéry est chargée, pour le compte de l'Etat et de l'Anah, d'attribuer les aides publiques à la construction et à la rénovation de logements.

Cette délégation concerne l'habitat public (logements locatifs sociaux) et l'habitat privé rénové avec des aides de l'Agence nationale de l'habitat (Anah).

Elle permet à Grand Chambéry d'être un guichet unique pour l'agrément des opérations de logement social et l'amélioration du parc privé.

Les services de la DDT de Savoie et de l'Anah locale sont mis à disposition de Grand Chambéry pour l'instruction des aides.

Prévue à échéance 2020, la délégation a été prorogée jusqu'au 31 décembre 2021 afin de mener une réflexion sur son renouvellement, dans le contexte de fin progressive de mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction. Cette demande a été à nouveau sollicitée et acceptée pour l'année 2022.

Entre 2015 et 2021, la délégation de compétence a permis au territoire de Grand Chambéry de bénéficier de :

- 11,62 millions € de l'Etat en faveur du logement social avec 2 178 logements créés et 353 rénovés,
- 6,99 millions € de l'Anah en faveur de l'amélioration de 890 logements privés (ingénierie comprise).

Au titre de ses fonds propres, Grand Chambéry a mobilisé une enveloppe financière d'autorisations d'engagement à hauteur de 11,87 millions € mais également son dispositif de garantie d'emprunt.

Conformément à la convention de délégation de compétence, une évaluation finale doit être effectuée et transmise au préfet de Savoie.

Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment l'article L.301-5-1,

Vu les statuts de Grand Chambéry, qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'équilibre social de l'habitat,

Vu la délibération n° 201-19 C du Conseil communautaire du 18 décembre 2019 approuvant le Plan local d'urbanisme intercommunal de Grand Chambéry tenant lieu de Programme local de l'habitat et de Plan de déplacements urbains (PLUi HD),

Vu la convention de délégation de compétence et de mise à disposition entre l'Etat et Grand Chambéry en application de l'article L.301-5-1 du code de la construction et de l'habitation signée le 3 juin 2015, et ses avenants,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve l'évaluation finale de la délégation des aides à la pierre 2015-2020, prorogée en 2021 et 2022, ci-jointe, pour transmission aux services de l'Etat,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer toute pièce afférente à cette délibération.

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération I-Parapheur

Numéro attribué à l'acte : 135-22 C

Objet de l'acte :	RS - Approbation de l'évaluation finale de la délégation des aides à la pierre 2015-2020, prorogée en 2021 et 2022
Thème Préfecture :	8 - Domaines de compétences par thèmes 5 - Politique de la ville-habitat-logement
Date de l'acte :	04 octobre 2022
Annexe(s) :	ANNEXE 1 BILAN 2015-2022, ANNEXE 2 ANNEXE DU BILAN

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20221004-lmc1H28061H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H28061H1

Date de transmission en Préfecture :	04 octobre 2022
Date de réception en Préfecture :	04 octobre 2022
Publication :	mercredi 05 octobre 2022